

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## IV - COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

---

### 4.2 - Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

---

#### RAPPORT

-----

#### **I - PRÉAMBULE**

Le projet GIRE « Gestion intégrée des rivières européennes : Echanges d'expériences rivière Aragon – Fleuve Garonne » a reçu l'approbation du comité de programmation Interreg IIIA France-Espagne le 12 mai 2006.

#### **II - ORGANISATION DE LA COOPÉRATION**

Ce projet est un projet d'échanges d'expériences entre le Sméag et la G.A.V.R.N. La GAVRN (Gestion Ambiental Viveros y Repoblacion de Navarra) est une entreprise publique de la Communauté Forale de Navarre. Ses activités principales sont la rédaction et la mise en oeuvre des plans de gestion des sites Natura 2000 et la réalisation de tous travaux d'assistance à la gestion des espaces naturels de la Navarre.

Chacun des partenaires va mettre en oeuvre des études et des actions sur son territoire : sur la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège pour le Sméag et sur la rivière Aragon pour le GAVRN. Puis les partenaires, organiseront ensemble des séminaires d'échanges d'expériences.

Les partenaires sont organisés en un Comité de Direction et un Comité Technique composés par deux représentants de chaque partenaire. Les partenaires sont également organisés en un Comité Technique composé de 2 représentants de chaque partenaire. Les réunions du Comité Technique seront organisées dans la mesure du possible en même temps que les séminaires techniques. Ces réunions et séminaires auront lieu de façon alternative entre Pampelune et Toulouse.

A chacun des séminaires organisés, la Communauté Autonome d' Aragon, la C.H.E., la Généralité de Catalogne et le Comarca du Val d'Aran seront invités comme partenaires associés.

#### **2.1 -Rappel des objectifs du projet**

Au regard de la Directives Habitats (92/43) et de la Directive Cadre sur l'eau, la gestion des écosystèmes fluviaux, et en particulier les sites inclus dans le Réseau Natura 2000 acquiert une importance prioritaire en Europe.

La conservation et la restauration des écosystèmes, sont des actions complexes, pour lesquelles il existe des problématiques communes en Europe et en particulier sur les rivières pyrénéennes,

L'objectif principal du projet est la conduite d'actions visant à améliorer la qualité des écosystèmes fluviaux sur deux cours d'eau pyrénéens la Garonne et la rivière Aragon. A ce titre, concernant la Garonne, il s'agira d'une part de conduire une mise en œuvre cohérente de la Directive Habitats sur le site Garonne en lien avec les autres sites Natura 2000 influençant l'espace Garonne. Il s'agira d'autre part de mettre en place des expériences pilotes de restauration de l'écosystème fluvial visant à atteindre le « bon état » des eaux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau en cohérence avec le SDAGE et le Plan Garonne, en cours d'écriture. Pendant toute la durée du projet, des séminaires techniques seront organisés afin de partager les connaissances et expériences. Les acquis de ces séminaires seront ensuite diffusés (site internet, livre).

## **2.2 - Contenu et avancement du projet**

- **Meilleure connaissance de la Garonne biologique : Mise en œuvre de la Directive « Habitats »**

### *Contexte*

Concernant la mise en œuvre de la Directive Habitats, le Sméag a conduit en 2003-2004, une étude de faisabilité d'un site Natura 2000 transfrontalier « Garonne montagnarde ». Cette étude a préconisé une gestion cohérente de la Garonne, de ses affluents pyrénéens et du site « Baish Aran – Riu Garona » situé dans le Val d'Aran. Il s'agit donc dans le cadre de ce projet, de mettre en œuvre les conclusions de cette étude et d'élaborer avec le Val d'Aran et l'ensemble des opérateurs de cet espace « Garonne » des objectifs communs concernant la gestion de cet espace. Le Sméag mènera cette opération en complément de sa mission d'opérateur des DOCOB des sites Natura 2000 en Midi-Pyrénées.

### *Contenu et organisation du travail*

#### Volet 1 : Elaboration d'un « plan de gestion » transfrontalier

Le Sméag et ses partenaires du Val d'Aran et de la Généralité de Catalogne élaboreront un diagnostic global (écologique et socio-économique) sur l'espace « Garonne » transfrontalier. A cet effet des inventaires complémentaires pourront être conduits.. Il sera produit un document de synthèse et une cartographie (à partir de l'Observatoire transfrontalier) du diagnostic et des enjeux. Il s'agira ensuite d'organiser des réunions de concertations périodiques entre le Sméag, le Val d'Aran, la Généralité de Catalogne et les autres opérateurs des sites français afin de définir des orientations de gestion et des mesures cohérentes à mettre en œuvre sur l'espace Garonne. Pour la réalisation de ce volet, le Sméag et ses partenaires seront assistés par un prestataire extérieur.

La première réunion de concertation entre le Sméag, le Val d'Aran et la Généralité de Catalogne doit se tenir le lundi 20 novembre 2006 à Vielha (Val d'Aran). Cette réunion sera l'occasion de définir la méthode à mettre en œuvre afin de définir des orientations et des mesures de gestion cohérentes sur l'espace Garonne.

## Volet 2 : Mise en place d'un séminaire d'échanges d'expériences sur la mise en œuvre de Natura 2000

Le Sméag recherchera des expériences intéressantes menées sur des sites homologues. Il s'agira dans un premier temps d'identifier des sites homologues (espèces et habitats identiques). Les DOCOB, actions et types de contrats mis en œuvre sur ces sites seront analysés et les actions à caractère démonstratif et transposables à la Garonne et/ou l'Aragon seront identifiées. Ensuite, le Sméag et la GAVRN mettront en place un séminaire technique sur ces sujets et élaboreront des conclusions afin de pré-définir des contrats de gestion qui pourraient être mis en place sur la Garonne et l'Aragon.

### *Calendrier et budget prévisionnel*

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Volet 1 :									
Inventaire	9 000								
Cartographie	30 000								
Concertation									
Analyse coût-bénéfice	6 000								
Volet 2 :	30 000								
Séminaire technique									

En 2006, 39 000 € ont été budgétisés. Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une inscription budgétaire de **36.000 €**.

Le plan de financement prévisionnel est de **SMEAG : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

Une demande à l'Agence de l'eau a été transmise le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

*Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.*

- **Mise en œuvre de chantiers pilotes de restauration du fleuve en vue de l'atteinte du « bon état écologique »**

### *Contexte*

Le fleuve Garonne est composé d'une importante diversité d'habitats liés au lit et aux berges ainsi qu'aux milieux annexes : ripisylves, forêts, bras morts, prairies humides, etc.. L'artificialisation des berges et la diminution de l'espace de liberté du fleuve, l'extraction des granulats ou encore le stockage de sédiments dans les retenues ont perturbé la morphologie et la dynamique du fleuve provoquant une incision du lit, la déconnexion des annexes fluviales et de façon générale la dégradation des milieux naturels. Le diagnostic réalisé sur l'état des masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau a souligné une proportion importante de secteurs qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de bon état en 2015, et notamment du fait de la dégradation physique de ces milieux. L'ensemble des masses d'eau de la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège est classé en masses d'eau fortement modifiées.

## **Contenu et organisation du travail**

### Volet 1 : Elaboration des projets « pilotes »

Il s'agira dans un premier temps d'identifier entre 5 et 10 sites représentatifs des problématiques locales (fixation des atterrissements, érosions de berge, encombrements d'annexes fluviales, végétalisation de tronçons court-circuités, banalisation de la végétation et prolifération d'espèces envahissantes, etc.). Sur chacun de ces sites un projet sera élaboré. Les projets pourront consister à sauvegarder et améliorer la qualité écologique et la diversité de la ripisylve et/ou des boisements riverains, à maintenir ou restaurer des milieux humides annexes et favoriser leur connexion avec le chenal principal (entretien d'un bras secondaire, ouverture d'un bras mort), à maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle (mobilisation d'atterrissements, acquisition foncière d'un « espace de liberté »).

L'identification des sites se fera à partir des priorités fixées par le programme d'action du SDE et des recommandations de l'étude de morphodynamique de la Garonne. Le Sméag a doré et déjà choisi d'intervenir entre Montréjeau et Saint Martory (zone 1, secteur du SDE) de part le caractère homologue avec la rivière Aragon du contexte géomorphodynamique et des enjeux.

Le choix des sites effectués courant novembre va donner lieu à la réalisation d'expertises et l'écriture des projets à conduire. A cet effet, le Sméag fera appel à un prestataire extérieur.

### Volet 2 : Mise en œuvre démonstrative des projets « pilotes »

Parmi, ces projets 2 à 3 seront réalisés, comme actions de démonstration des techniques et bonnes pratiques à employer pour restaurer et améliorer la qualité du fleuve. Le choix de ces projets se fera en cohérence avec les projets prévus sur la rivière Aragon afin de comparer les expériences menées. Le Sméag confiera la réalisation des travaux préconisés à un prestataire extérieur.

## **Calendrier et budget prévisionnel**

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Volet 1 :	50 000								
Inventaire et identification de sites									
Elaboration des projets									
Volet 2 :	70 000								
Mise en œuvre : réalisation et suivi des travaux									

Cette action est prévue sur les années 2006 et 2007. Pour l'année 2006, **60 000 € ont été budgétisés.**

Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une nouvelle inscription budgétaire de **60.000 €.**

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%.**

Une demande à l'Agence de l'eau a été transmise le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

**Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.**

- **Meilleure connaissance de la Garonne physique : ses usages et ses débits**

### **Contexte**

L'étude « Diagnostic du fonctionnement de la retenue du Plan d'Arem » a préconisé la mise en place d'une station de mesure des débits à l'amont du Plan d'Arem, nécessaire pour optimiser le lissage des éclusées espagnoles : "Le débit entrant dans la retenue de Plan d'Arem, mal connu jusqu'à maintenant, doit être mesuré avec précision par les débits turbinés dans l'usine de Pont du Roy et les débits du tronçon court-circuité (TCC) entre Bossost et Pont du Roy. Une station de mesure des débits du TCC doit être mise en place. En 2005, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, visant à mettre en place une alerte globale des crues depuis le Val d'Aran. Devant les conclusions du groupe travail transfrontalier ainsi que les priorités affichées par le Val d'Aran, le SMEAG, la DIREN et EDF ont décidé de se mobiliser sur la construction de la station dans le tronçon court-circuité entre Bossosts et Pont du Roi pour créer une station permettant à la fois la mesure des débits de crues et d'étiages. Fin octobre, EDF a présenté l'avant projet des deux implantations envisagées portant à environ 100 000 € le budget prévisionnel.

### **Contenu et organisation du travail**

Le Sméag propose de participer à la construction de cette station de mesure pour d'une part mieux connaître les débits d'étiage et d'autre part mieux connaître les phénomènes d'éclusées avant le Plan d'Arem. Le Sméag propose de participer financièrement à la construction de cette station sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN ou de la C.H.E. Une étude juridique et administrative concernant les modalités de gestion de la station et de la transmission des données pourra également être conduite.

### **Calendrier et budget prévisionnel**

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Etude	30 000								
Construction de la station									

Les 30 000 € nécessaire à cette opération ont déjà été inscrits en 2006. **Aucune inscription nouvelle n'est à prévoir.**

- **Coordination du projet**

### **Contexte**

Chacun des partenaires va mettre en œuvre des études et des actions sur son territoire : sur la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège pour le Sméag et sur la rivière Aragon pour le GAVRN. Puis les partenaires, organiseront ensemble des séminaires d'échanges d'expériences.

### *Contenu et organisation du travail*

Les partenaires sont organisés en un Comité de Direction et en un Comité Technique composé de 2 représentants de chaque partenaire. Les réunions du Comité Technique seront organisées dans la mesure du possible en même temps que les séminaires techniques. Ces réunions et séminaires auront lieu de façon alternative entre Pampelune et Toulouse.

Les premiers Comité de Direction et Comité Technique se sont réunis le 1<sup>er</sup> juin à Pampelune. ***Le compte-rendu de cette réunion se trouve en annexe 4.2.2.***

Au sein du Sméag, un chargé de mission a en charge la coordination franco-espagnole de l'ensemble des actions et notamment l'organisation des Comités de Direction, Comités Techniques et des séminaires.

Concernant les séminaires, le partenaire responsable de l'organisation doit rédiger un document présentant : les objectifs, le thème qui devra être discuté, une liste des questions auxquelles il faudrait répondre. Chaque partenaire pourra inviter des experts (le Sméag prendra en charge le déplacement de ses invités). Le nombre d'assistants est réduit (une vingtaine) pour permettre des échanges très interactifs, et à la fin de chaque séminaire sera produit un document de conclusions qui sera largement diffusé (notamment sur le site web du projet et par l'édition d'un livre).

Les séminaires techniques prévus sont les suivants : les acteurs et outils de gestion intégrée des rivières en France et en Espagne, la dynamique fluviale des rivières, la mise en œuvre de Natura 2000, la restauration des milieux naturels des rivières (suite aux chantiers test). Un cinquième séminaire reste à définir.

**Le premier séminaire technique s'est tenu le 18 octobre dernier à Pampelune sur le thème « Dynamique fluviale et conservation ».** A cette occasion le Sméag a présenté le cas de la Garonne. ***Le programme de cette manifestation se trouve en annexe 4.2.3.***

### *Calendrier et budget prévisionnel*

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Coordination Comité de pilotage et technique Séminaires	70 352								

En 2006, **27 470 € ont été budgétisés** correspondant à la coordination du projet, l'organisation des séminaires techniques et du comité de pilotage ainsi que la traduction et diffusion des résultats du projet.

Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une inscription budgétaire de **42 882 €**.

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**. Une demande à l'Agence de l'eau a été transmise le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

***Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.***

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **IV - COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE**

---

### **4.2 - Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre**

---

#### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** la demande du Gouvernement de la Navarre du 24 août 2005,

**VU** la convention de partenariat du projet “ Gestion intégrale des rivières européennes : échanges d'expériences Rivière Aragon – Fleuve Garonne“ dans le cadre du programme Interreg III A France-Espagne signée le 20 septembre 2005,

**VU** la délibération du 18 octobre 2005-12-20,

**VU** le courrier du Président de l’Autorité de Gestion du 24 octobre 2005 déclarant le projet recevable au titre de la mesure 1 du Programme Interreg IIIA France-Espagne,

**VU** la délibération n° D06-03/05 du 23 mars 2006 approuvant le projet et son coût global prévisionnel,

**VU** la décision du Comité de programmation du 16 mai 2006 approuvant le projet,

**VU** le rapport du président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**PREND ACTE** de la décision du Comité de programmation INTERREG IIIA France-Espagne du 16 mai 2006.

**APPROUVE** le coût d'objectif prévisionnel pour le Sméag de 295 352,25 € dont 50 % de fonds européens.

**APPROUVE** le coût d'objectif pour le Sméag pour la deuxième année de 138 882,25 € dont 50 % de fonds européens.

**DIT** que la dépense sera inscrite sur le budget PRINCIPAL 2007.

**MANDATE** son Président, dans le cadre de l'approbation par le Comité de Programmation Interreg III France-Espagne, pour rechercher les co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.